

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 mai, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

**Absents excusés :**

Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame ACIMOVIC Cennet.

**Procuration a été donnée à :**

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.  
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.  
Monsieur DEPARETERE Marcel donne procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.  
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé.  
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.  
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025-051 : NOTIFICATION DU MARCHÉ PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AVEC OFFICE DE PRODUCTION DE REPAS – ATTRIBUTION DES LOTS.**

**Vu** le code des marchés publics et les dispositions relatives à la procédure de passation des marchés publics.

**Considérant** que le contrat de mission de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation de l'opération de construction du groupe scolaire avec Office de Production de repas et Restaurant Scolaire, a été attribué à MOON SAFARI et ses co-traitants, le 27 novembre 2023 (par délibération n°2023-085) ;

**Considérant** que pour assister la Ville dans l'élaboration et le suivi de cette mission, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée au bureau d'études Crescendo le 27 juin 2022 (par délibération n°2022-066) ;

**Considérant** qu'un marché de travaux, en procédure formalisée, a été publié le 29 octobre 2024 au JOUE, JAL et AWS jusqu'au 29 novembre 2024 à 12h00, date limite de réception des offres ;

**Considérant** que ce marché de travaux comportait 16 lots suivants :

- Lot 1 Terrassement / VRD
- Lot 2 Gros œuvre
- Lot 3 Charpente / Ossature / Bardage bois
- Lot 4 Couverture bac acier / Etanchéité
- Lot 5 Revêtement de façades brique et enduit
- Lot 6 Menuiseries extérieures
- Lot 7 Serrurerie
- Lot 8 Doublage / Cloisons/ Faux plafonds
- Lot 9 Menuiseries intérieures- Agencement / Signalétique
- Lot 10 Chapes / Revêtements de sols / Faïences
- Lot 11 Electricité
- Lot 12 Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation
- Lot 13 Equipements de cuisine
- Lot 14 Paysage – Aire de jeux
- Lot 15 Cloisons agroalimentaires
- Lot 16 Peinture

### L'analyse des offres :

Dans un premier temps, la sélection des candidatures a été réalisée par CRESCENDO : toutes les candidatures ayant été jugées admissibles.

Dans un second temps, le cabinet d'architectes & associés MOON SAFARI/EUCLID a réalisé l'analyse technique des offres.

**Considérant** que sur avis de la commission d'appel d'offres, dûment convoquée le 7 janvier 2025, et sur proposition de la maîtrise d'œuvre, selon le rapport d'analyse présenté, le maire propose d'attribuer le marché de travaux de la construction du groupe scolaire avec Office de Production de repas et Restaurant Scolaire (sauf pour le lot 5 déclaré sans suite) comme suit :

- **Lot 1 Terrassement / VRD :**
  - Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE
  - pour un montant global et forfaitaire de 1 487 107,29 € HT
- **Lot 2 Gros œuvre :**
  - Entreprise SABARD
  - pour un montant global et forfaitaire de 1 273 000,00€ HT
- **Lot 3 Charpente / Ossature / Bardage bois:**
  - Entreprise OBM CONSTRUCTION
  - pour un montant global et forfaitaire de 968 889,08 € HT
- **Lot 4 Couverture bac acier / Etanchéité :**
  - Entreprise BRIAND COUVERTURE
  - pour un montant global et forfaitaire de 535 298,48 € HT
- **Lot 5 Revêtement de façades brique et enduit :**
  - *classé sans suite*
- **Lot 6 Menuiseries extérieures :**
  - Entreprise DROUET ET FILS
  - pour un montant global et forfaitaire de 467 093,00 € HT
- **Lot 7 Serrurerie :**
  - Entreprise BERNARDI
  - pour un montant global et forfaitaire de 138 012,76 € HT
- **Lot 8 Doublage / Cloisons/ Faux plafonds :**

- Entreprise DELARUE
- pour un montant global et forfaitaire de 795 057,53 € HT
- **Lot 9 Menuiseries intérieures- Agencement / Signalétique :**
  - Entreprise CROIXMARIE
  - pour un montant global et forfaitaire de 572 211,91 € HT
- **Lot 10 Chapes / Revêtements de sols / Faïences :**
  - Entreprise SOCIETE DE REVETEMENTS DE SOLS
  - pour un montant global et forfaitaire de 380 000,00 € HT
- **Lot 11 Electricité :**
  - Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
  - pour un montant global et forfaitaire de 702 679,54 € HT
- **Lot 12 Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation :**
  - Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
  - pour un montant global et forfaitaire de 1 119 698,91 € HT
- **Lot 13 Equipements de cuisine :**
  - Entreprise Ets ROUSSEL
  - pour un montant global et forfaitaire de 333 000,00 € HT
- **Lot 14 Paysage – Aire de jeux :**
  - Entreprise SAUVEGRAIN PAYSAGE
  - pour un montant global et forfaitaire de 339 264,02 € HT
- **Lot 15 Cloisons agroalimentaires :**
  - Entreprise SOPROMECCO
  - pour un montant global et forfaitaire de 148 474,16 € HT
- **Lot 16 Peinture :**
  - Entreprise ACTIF
  - pour un montant global et forfaitaire de 139 309,74 € HT

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 8 voix CONTRE (Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie).

**DÉCIDE d'attribuer 15 des 16 lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 9.849.738,42 € HT comme suit :**

- **Lot 1 Terrassement / VRD :**
  - Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE
  - pour un montant global et forfaitaire de 1 487 107,29 € HT
- **Lot 2 Gros œuvre :**
  - Entreprise SABARD
  - pour un montant global et forfaitaire de 1 273 000,00€ HT
- **Lot 3 Charpente / Ossature / Bardage bois:**
  - Entreprise OBM CONSTRUCTION
  - pour un montant global et forfaitaire de 968 889,08 € HT
- **Lot 4 Couverture bac acier / Etanchéité :**
  - Entreprise BRIAND COUVERTURE
  - pour un montant global et forfaitaire de 535 298,48 € HT
- **Lot 5 Revêtement de façades brique et enduit :**
  - *classé sans suite*
- **Lot 6 Menuiseries extérieures :**
  - Entreprise DROUET ET FILS
  - pour un montant global et forfaitaire de 467 093,00 € HT
- **Lot 7 Serrurerie :**
  - Entreprise BERNARDI
  - pour un montant global et forfaitaire de 138 012,76 € HT
- **Lot 8 Doublage / Cloisons/ Faux plafonds :**
  - Entreprise DELARUE
  - pour un montant global et forfaitaire de 795 057,53 € HT
- **Lot 9 Menuiseries intérieures- Agencement / Signalétique :**
  - Entreprise CROIXMARIE
  - pour un montant global et forfaitaire de 572 211,91 € HT
- **Lot 10 Chapes / Revêtements de sols / Faïences :**
  - Entreprise SOCIETE DE REVETEMENTS DE SOLS

- pour un montant global et forfaitaire de 380 000,00 € HT
- **Lot 11 Electricité :**
  - Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
  - pour un montant global et forfaitaire de 702 679,54 € HT
- **Lot 12 Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation :**
  - Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
  - pour un montant global et forfaitaire de 1 119 698,91 € HT
- **Lot 13 Equipements de cuisine :**
  - Entreprise Ets ROUSSEL
  - pour un montant global et forfaitaire de 333 000,00 € HT
- **Lot 14 Paysage – Aire de jeux :**
  - Entreprise SAUVEGRAIN PAYSAGE
  - pour un montant global et forfaitaire de 339 264,02 € HT
- **Lot 15 Cloisons agroalimentaires :**
  - Entreprise SOPROMECCO
  - pour un montant global et forfaitaire de 148 474,16 € HT
- **Lot 16 Peinture :**
  - Entreprise ACTIF
  - pour un montant global et forfaitaire de 139 309,74 € HT

**APPROUVE** que le lot n°5 (revêtements de façade en brique et enduit) est déclaré sans suite, ce qui signifie qu'il n'a pas été attribué ;

**AUTORISE** le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

Le 12 mai 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET